Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260126-2026_01_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2026

19 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Messieurs SOUNDRON, TRENDA, BURLOT, Madame GANNE, Messieurs LE BARS, Mesdames RAOULT et GUDEMARD.

Absents : Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS ayant donné procuration à Olivier ALLAIN.

Secrétaire de séance : Candice GUDEMARD.

Date d'envoi de convocation : le 21 janvier 2026.

Objet : Projet de réhabilitation des vestiaires de football

Le projet de construction d'un ensemble sportif d'environ 200 m² fait l'objet d'une demande de subvention DETR pour un budget total de 500 000 € HT. De plus, une aide de la Fédération Française de Football (FFF) pourrait être sollicitée puisque le module correspond aux normes exigées.

Le dossier de demande de subvention DETR a été déposé et est à compléter de la présente délibération et d'un devis dès que possible.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE le projet de réhabilitation des vestiaires de football tel qu'il a été présenté,
- SOLLICITE des subventions auprès de la Fédération Française de Football (FFF) et de l'Etat (DETR),
- MANDATE Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'aides financières auprès des services compétents, signer tout document, lancer les consultations d'entreprises et effectuer toute démarche utile à la réalisation des travaux.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 26 janvier 2026
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 11 mars 2026
Certifié par M. le Maire.